

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes

Le 14 août 2016

Jeffrey W. Tighe, B.Sc., LL.B., M.B.A.

Sommaire

1. Comme ce comité n'a pas reçu le mandat d'évaluer le degré de satisfaction des Canadiens à l'égard de l'actuel système uninominal majoritaire à un tout (SMUT), **il incombe au gouvernement et au Parlement d'obtenir, par voie de référendum, le mandat de remplacer ce système**, quel que soit le système électoral recommandé par le Comité. À la dernière élection générale, les électeurs n'ont pas confié au gouvernement le mandat de mettre en œuvre n'importe quel système choisi par les parlementaires.
2. **Le vote obligatoire porte atteinte au droit des Canadiens** de rejeter le processus politique dans son ensemble ainsi qu'à leur droit de rejeter tous les partis politiques et les candidats proposés. Même si les citoyens ont la possibilité de refuser un bulletin de vote, le fait d'être contraints par le gouvernement de voter contre leur gré constitue une atteinte à leur droit de ne pas participer au processus politique et pourrait également être contraire à la Charte des droits. Le vote obligatoire dilue également la qualité du vote exprimé par l'électorat informé et engagé.
3. **Le vote en ligne est un changement à notre système qui expose notre processus électoral à la menace très réelle de manipulation extérieure, qu'elle soit flagrante ou discrète.** Il menace la légitimité du système électoral dans son ensemble dans le simple but d'accroître le taux de participation en obligeant des gens démotivés et apathiques à aller voter. La valeur des suffrages exprimés par des électeurs informés et engagés en souffrirait également.

Référendum

4. Le mandat qui a été confié à ce comité d'apporter des changements au système électoral, sans d'abord consulter la population canadienne pour savoir si elle souhaite modifier l'actuel système uninominal majoritaire (SMU), est injuste à l'endroit de l'électorat canadien. Même si la majorité des Canadiens souhaite un nouveau système, il faut néanmoins vérifier si une proportion dominante est effectivement d'avis que le nouveau système proposé est meilleur que l'ancien. Il n'est **pas** démocratique d'adopter un nouveau système qui recevrait *moins* d'appui que le système actuel.

5. Le gouvernement et divers parlementaires soutiennent qu'il n'est pas nécessaire de tenir un référendum, étant donné qu'en campagne électorale, le gouvernement a promis que, si jamais il était élu, cette élection serait la dernière tenue en vertu du SMU. Il fait également valoir que l'ensemble des partis politiques favorables à une réforme du système électoral, dont le parti au pouvoir, ont obtenu plus de la moitié des suffrages.
6. Cet argument ne tient pas la route parce qu'il part de l'hypothèse que les électeurs ont soutenu ces partis uniquement sur cet enjeu. En fait, des dizaines d'autres enjeux ont pesé dans la balance, la réforme électorale étant l'un d'eux. On pourrait même dire qu'il s'agissait d'un enjeu mineur comparativement à l'économie, la crise syrienne et la lassitude face à un gouvernement au pouvoir depuis presque une décennie.
7. L'argument selon lequel les citoyens se sont déjà prononcés tient encore moins la route si l'on se rappelle que, dans sa plateforme électorale, le gouvernement ne précisait pas un changement en particulier, mais bien un changement général. Il est tout à fait insensé et antidémocratique de prétendre qu'il a reçu le mandat de remplacer notre système électoral en vigueur depuis 150 ans par un système quelconque choisi par des parlementaires.
8. Il semble évident que les divers partis politiques utilisent cet enjeu pour faire avancer leur propre programme, sans se soucier des souhaits de la population canadienne. Justin Trudeau l'a confirmé lorsqu'il a dit « parmi les gens qui proposent la tenue d'un référendum, nombreux sont ceux qui savent pertinemment que les référendums sont un bon moyen d'éviter toute réforme électorale ». Autrement dit, peu lui importe que le système qu'il choisira ait le soutien de 50 % des électeurs plus un. Il veut un changement et ne veut surtout pas laisser la démocratie lui barrer la route.
9. Il n'est pas étonnant que le premier ministre ne soit pas disposé à demander à l'électorat de se prononcer sur cette question. Trois provinces ont déjà demandé à leurs citoyens de se prononcer sur une réforme électorale par référendum et, dans chaque cas, la proposition a été défaite. En Colombie-Britannique, 61 % des électeurs ont voté pour le SMU, en Ontario, 63 % ont également voté pour, et à l'Île-du-Prince-Édouard, 64 %. Pourquoi le SMU ne fait-il donc pas partie des options étudiées par ce comité?

10. Selon un sondage Ipsos mené en mai 2016, 73 % des Canadiens souhaitent la tenue d'un référendum sur la réforme électorale. Comment le gouvernement peut-il ignorer la volonté démocratique des Canadiens sur un enjeu aussi fondamental?
11. La ministre Monsef a laissé entendre que les gens qui n'ont pas l'habitude d'aller voter ne seront vraisemblablement pas nombreux à participer à un référendum. Pourtant, des **millions** de femmes, de jeunes et de membres des minorités iraient voter à un référendum. Comment peut-elle penser que les quelques centaines de personnes qui participent aux assemblées publiques leur donneront un appui plus fort?
12. La ministre Monsef a également dit que Twitter peut remplacer un référendum! La ministre laisse-t-elle entendre par là que Twitter devrait également remplacer une élection générale? Bien sûr que non! Il est renversant de voir que la ministre des Institutions démocratiques souhaite mettre en œuvre la réforme démocratique, sans passer par le processus démocratique!
13. Certains commentateurs soutiennent qu'un référendum coûterait trop cher ou que nous n'avons pas le temps d'en tenir un avant la prochaine élection. Une solution sensée consisterait à maintenir le SMU pour la prochaine élection, tout en tenant simultanément un référendum sur la réforme électorale. Notre démocratie ne devrait pas être mise en péril par un échéancier politique artificiel découlant d'une vague promesse faite durant une campagne électorale.
14. À l'instar de la plupart des Canadiens, je suis prêt à accepter toute réforme électorale, à condition qu'elle réponde au souhait démocratiquement exprimé par la population. Il va sans dire que tous les enjeux ne justifient pas la tenue d'un référendum et qu'un parti qui remporte une élection générale doit avoir le droit de mettre son programme en œuvre. Il ne peut, cependant, pas procéder à un changement aussi important pour notre démocratie sans un mandat clair de la part des Canadiens.
15. Le programme politique étant maintenant lancé, il serait antidémocratique de refuser de soumettre la réforme électorale au vote et cette attitude devrait troubler **tous** les élus.

Vote obligatoire

16. Une poignée de pays dans le monde, dont l'Australie, impose le vote obligatoire. Cependant, si le but de l'exercice est de persuader un plus fort pourcentage de l'électorat à participer au processus politique, le vote obligatoire n'est pas un bon moyen de procéder.

17. Pour commencer, cette mesure sera certainement contestée devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits. Le fait d'obliger des gens à voter contre leur gré ou simplement de les contraindre à se présenter à un bureau de scrutin sera fort probablement considéré comme une violation de la Charte. Quant à savoir si la restriction de ce droit est dans des limites raisonnables en vertu de l'article 1 de la Charte, cela demeure tout à fait discutable.
18. En outre, le fait de contraindre des gens à voter ne les incitera pas nécessairement à s'engager dans le processus politique. La plupart des citoyens qui n'ont pas l'habitude de voter n'apprécieront pas d'être contraints de se présenter aux urnes et voteront de manière non éclairée. Vous ne pouvez forcer quelqu'un à participer à un processus qui ne l'intéresse pas.
19. De nombreuses personnes refusent de voter parce qu'elles croient que leur vote n'a aucune valeur. Ce n'est pas en les obligeant à aller voter que vous arriverez à les faire changer d'idée.
20. La valeur des bulletins déposés par des électeurs informés sera affaiblie par les votes des électeurs non informés, démotivés et apathiques et cela est une autre source de vive inquiétude. La société se porte mieux lorsque les personnes qui ne sont pas intéressées par la politique s'abstiennent de voter.
21. Le droit de vote est au cœur de notre démocratie et tout Canadien adulte, engagé ou pas, devrait toujours jouir de ce droit. Mais si une personne décide qu'elle ne souhaite pas exercer ce droit ou que cela ne l'intéresse pas, elle devrait alors avoir le choix de s'abstenir de voter.

Vote en ligne

22. Comme nous vivons dans une culture obsédée par la technologie, le vote en ligne semble être une évolution naturelle pour de nombreux citoyens. On ne peut toutefois ignorer la menace que cela pose pour notre démocratie.
23. La vulnérabilité d'internet à la fraude est un problème qu'il faut prendre très au sérieux si l'on veut garantir la sécurité et l'intégrité de notre système électoral. L'Agence du revenu du Canada a été piratée. La Maison-Blanche a été piratée. Le Pentagone aussi. L'Agence de sécurité américaine (la NSA) a fait l'objet de multiples cyberattaques. Voici ce que Keith Squires a déclaré sur les ondes de KUTV au sujet de ces attaques : [traduction] « En 2010, mon directeur des TI m'a avoué que nous subissions 25 000 à 80 000 attaques par jour. Au cours des dernières années, ce nombre a atteint un sommet de 300 000 000

par jour. » (Voir <https://www.linkedin.com/pulse/nsa-data-center-experiencing-300-million-hacking-per-day-henriques>). Élections Canada pourrait-il survivre à ce genre de cyberattaque durant une élection?

24. Une élection coûte autour de 300 millions de dollars. Qu'advierait-il de cet argent et de l'intégrité de notre démocratie si un groupe de pirates informatiques faisait une tentative manifeste pour compromettre le système en y ajoutant des centaines de milliers de bulletins frauduleux? Que se passerait-il si les pirates ciblaient les 50 principales circonscriptions pivots et, en se basant sur les résultats de l'élection précédente, y ajoutaient juste assez de bulletins de vote pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre? Comment la population canadienne peut-elle être certaine qu'Élections Canada est capable de faire la distinction entre les bulletins légitimes et les bulletins frauduleux?
25. Un rapport présenté en 2014 à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique par un groupe d'experts indépendants sur le vote par internet a carrément rejeté l'idée du vote en ligne en raison du gros grand risque qu'il représente pour la démocratie (voir <http://www.internetvotingpanel.ca/docs/recommendations-report.pdf>).
26. Les quelques pays qui ont expérimenté le vote en ligne ont connu de nombreux problèmes de piratage et déploré de nombreuses violations de la vie privée et de l'anonymat. En France, des journalistes ont voté à plusieurs reprises sous différents noms, ce qui a semé le doute quant aux résultats de l'élection. La Norvège a d'ailleurs renoncé au vote en ligne à cause de cette très grave possibilité d'atteintes à la sécurité (voir <https://www.verifiedvoting.org/internet-voting-outside-the-united-states/>).
27. Depuis des décennies, les personnes qui éprouvent des problèmes de mobilité ou qui sont géographiquement isolées peuvent se procurer leur bulletin en ligne et l'acheminer par la poste. De plus, dans presque toutes les circonscriptions (à l'exception peut-être des plus nordiques), tout électeur à mobilité réduite peut s'adresser à l'association locale de son parti qui lui enverra un bénévole pour l'accompagner au bureau de scrutin.
28. Certains avancent que, les jeunes étant toujours rivés à leur téléphone cellulaire, le vote en ligne pourrait être un moyen de les inciter à participer au processus. Le risque que cela pose pour la sécurité ne doit pas mettre en péril les assises mêmes de notre démocratie dans le seul but de rendre l'exercice plus convivial.
29. Pour la grande majorité des Canadiens, voter est un exercice qui ne prend que quelques minutes; les citoyens peuvent aller voter en se rendant à leurs cours ou au travail le jour même de l'élection ou par

anticipation les fins de semaine précédant le scrutin. Comme dans le cas du vote obligatoire, notre société se porterait mieux si les gens qui ne se donnent pas la peine de se rendre à un bureau de scrutin s'abstenaient de voter. Nous ne devrions pas mettre notre démocratie en péril simplement pour accommoder les personnes démotivées et apathiques.

30. Si les parlementaires veulent vraiment encourager les citoyens à participer au processus politique, ce n'est pas en mettant en danger l'intégrité du système et des résultats qu'ils y arriveront.

Principes de la réforme électorale

31. **Cinq principes** guident le comité dans ses travaux. Je vais les passer en revue à la lumière des commentaires formulés ci-dessus.
32. **Efficacité et légitimité.** Le système proposé contribuera-t-il à accroître la confiance des citoyens que la volonté qu'ils ont exprimée démocratiquement dans les urnes sera prise en compte de manière équitable? Comment le système électoral proposé peut-il renforcer leur confiance, si la volonté qu'ils ont démocratiquement exprimée par leur vote n'est pas considérée? En l'absence de référendum, le système qui sera proposé n'aura aucune légitimité.
33. **Participation.** Le vote obligatoire contribuera certes à faire grimper le taux de participation à l'élection, sans toutefois encourager la participation dans le processus démocratique, si ce n'est que celle d'électeurs démotivés qui voteront de manière non informée. Ce n'est pas un moyen d'améliorer notre démocratie, au contraire, cela ne fera que la miner.
34. **Accessibilité et inclusivité.** Le système actuel de vote postal est plus que suffisant pour que tous les électeurs admissibles puissent voter, quel que soit leur état de santé. Il ne faut pas exposer à la fraude le fondement de notre démocratie dans le simple but de faciliter le vote. Il s'agit d'un compromis trop extrême compte tenu des conséquences néfastes susceptibles de découler du vote en ligne.
35. **Intégrité.** En raison des menaces évidentes à la sécurité sur internet, l'intégrité du système et la confiance du public risquent d'être ébranlées si le vote en ligne est autorisé.
36. **Représentation locale.** Les problèmes exposés dans le présent mémoire ne s'appliquent pas vraiment à la responsabilité locale. En revanche, à l'échelle régionale, le SMU est de loin préférable à un système

de représentation proportionnelle en vertu duquel les députés sont choisis à partir d'une liste de candidats qui n'ont rien à voir avec les circonscriptions locales.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente.

Jeffrey W. Tighe
Toronto (Ontario)